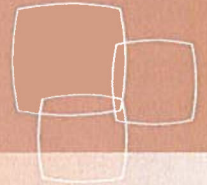




# Le BC en bref



## La revue du mois au Bureau de la concurrence

Juillet 2011

### Nouvelles

#### Des individus sont condamnés à dédommager les victimes d'une fraude concernant des occasions d'emploi

Emmanuel Ajayi et Duro Akintola ont plaidé coupables relativement au rôle qu'ils ont joué dans une fraude concernant des occasions d'emploi commise à l'aide de faux chèques. Ils ont été condamnés à verser un dédommagement aux victimes de la fraude.

La fraude ciblait des résidents canadiens qui pensaient avoir été embauchés comme clients secrets chargés d'évaluer le service à la clientèle des Western Union Financial Services, un service international de transfert de fonds. Les victimes recevaient des chèques qu'elles devaient déposer et dont elles devaient ensuite retirer les fonds en argent comptant afin de les expédier à des particuliers par virement télégraphique par l'entremise des Western Union Financial Services. Il a par la suite été constaté que tous les chèques étaient des faux, et les victimes ont été tenues pour responsables des fonds retirés.

Les deux accusés ont plaidé coupables d'avoir donné les indications fausses ou trompeuses en violation de l'article 52 de la Loi sur la concurrence et d'avoir commis une fraude d'un montant inférieur à 5 000 \$ aux termes du Code criminel du Canada. Les deux individus ont reçu une absolution sous conditions assortie de 12 mois de probation. Ajayi a été condamné à verser un dédommagement de 5 000 \$ à quatre victimes tandis qu'Akintola a été condamné à verser un dédommagement de 3 000 \$ à cinq victimes.

Ces condamnations mettent un terme à l'enquête du Bureau. L'enquête s'est soldée par trois condamnations, y compris celle d'Olufemi Olutunde, qui a été [condamné l'an dernier](#) à 12 mois de prison et à verser un dédommagement de 23 000 \$ à 14 victimes pour le rôle qu'il a joué dans la fraude.

- > *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.
- > Le Bureau de la concurrence, en tant qu'organisme d'application de la loi indépendant, veille à ce que les entreprises et les consommateurs canadiens prospèrent dans un marché concurrentiel et innovateur.



[Centre des renseignements](#)



[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

ISSN 1923-2306  
Volume 3, numéro 6

Industry Canada  
Library - Queen

SEP 17 2012

Industrie Canada  
Bibliothèque - Queen

## Nouvelles récentes

- **Le 28 juillet 2011**

[Le Bureau de la concurrence intente une poursuite pour mettre fin à une fraude liée à un annuaire d'entreprises](#)

- **Le 19 juillet 2011**

[Plaidoyer de culpabilité et amende de 425 000 \\$ pour truquage des offres à Montréal](#)

> Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec [Phil Norris](#) aux Communications.